

Paris, le 2 juin 2022

NOTE DU 30/5/2022 RELATIVE AUX MODALITES DE LA MISE EN EXTINCTION DU CORPS DES AGENTS SIC - CATEGORIE C

LES POINTS IMPORTANTS

Contexte : dans le cadre de la mise en extinction du corps des ASIC, un plan de repyramidage aura lieu en 2022 et 2023. A ce titre, une partie des ASIC (C) rejoindra le corps des TSIC (B) de deux manières :

- 1) L'avancement au choix ;
- 2) L'examen professionnel réservé.

L'autre partie intégrera le corps des adjoints administratifs au 1^{er} décembre 2023.

A noter : Les agents concernés seront reclassés dans ce corps avec le grade et l'échelon à l'identique. Ils conserveront leur ancienneté acquise dans leurs échelons en tant qu'ASIC lors du reclassement ce qui leur permettra de passer plus rapidement à l'échelon supérieur dans leur nouveau corps.

L'avancement au choix :

Conditions à remplir : Peuvent être inscrits sur liste d'aptitude les ASIC du premier/deuxième grade justifiant d'un moins **neuf ans des services publics**.

Pour les ASIC « techniques », il appartiendra à vos supérieurs hiérarchiques de valoriser vos aptitudes à évoluer dans le corps des TSIC **en vous proposant à l'avancement** dans ce corps.

Si les ASIC « techniques » sont priorisés par cette note, les ASIC « standardistes » peuvent et doivent être proposés par leur service dans les mêmes conditions d'aptitude que les « techniques ».

Important : le saut de grade est possible (*passage d'ASIC deuxième grade à TSIC*).

L'examen professionnel réservé aux ASIC :

Deux examens professionnels **réservés aux ASIC** seront organisés au titre de 2022 et 2023.

Conditions à remplir : Peuvent concourir les ASIC justifiant au 1^{er} janvier 2022/2023 (*selon la session*) de **sept années de services publics**.

Déroulement de l'examen professionnel :

Il se composera d'une **épreuve orale unique d'admission** consistant en un entretien de 20 minutes avec le jury dont 5 minutes maximum de présentation.

Lors de cet entretien, le jury se basera sur un dossier RAEP que les candidats devront transmettre au service organisateur à une date qui leur sera fixée.

A noter que seul l'entretien avec le jury sera noté.

Formation dispensée pour le RAEP et l'épreuve orale :

Deux types de formation seront organisés au niveau national :

- un module consacré à la constitution du dossier RAEP ;
- un module consacré à la préparation de l'épreuve orale.

Calendrier prévisionnel de l'examen professionnel – Session 2022 :

Inscription : du 6/6/2022 au 17/7/2022 ;

Mise en ligne du dossier RAEP à renseigner par le candidat : 6/6/2022 ;

Date limite de renvoi du dossier RAEP au service organisateur : 17/10/2022 ;

Epreuve orale unique : du 7/11/2022 au 10/11/2022 ;

Résultats : 15/11/2022.

Les dates des formations dédiées ne sont par encore connues. Nous reviendrons vers vous dès que nous en aurons connaissance.

Important : suite à notre intervention auprès de l'administration sur la problématique liée aux absences possibles de plusieurs agents, notamment au sein des standards, cette note rappelle aux chefs de service leur rôle de faciliter la participation des agents à ces sessions de formation organisées par la DRH du MI. Néanmoins, nous vous encourageons vivement à anticiper bien en amont vos absences afin d'assurer une meilleure continuité de service.

N'hésitez pas à nous solliciter si vous rencontrez des difficultés le moment venu.

Agents détachés dans le corps des ASIC (autre que les adjoints administratifs) :

Au 1^{er} décembre 2023, ces agents doivent demander, soit :

- leur intégration dans le corps des adjoints administratifs ou dans leur corps d'origine ;
- être détachés dans le corps des adjoints administratifs jusqu'à la fin de leur période de détachement (en l'absence de demande expresse de l'agent, l'administration le fera d'office au 1/12/2023)

Toutes les informations relatives à l'organisation des examens professionnels TSIC seront disponibles sur la page internet du MI à compter du 6/6/2022.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement.

Noël RUBIO - Secrétaire général du SNFOSICMI
Sahondra Ranaivo-Julien – Secrétaire de section nationale